



Société de Tir de Béziers

10 rue Martin Luther King
34500 BEZIERS

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DE TIR DE BEZIERS

le 21 septembre 2018 à 20h.

Nombre de personnes présentes et représentées =121 personnes

Le quorum de 90 personnes étant atteint, nous pouvons commencer cette assemblée générale ordinaire.

Mesdames,mesdemoiselles et messieurs bonsoir et merci de votre participation à cette nouvelle A.G. qui une fois de plus nous réunit pour présenter le Bilan de cette saison sportive écoulée. Merci à M. Angeli Gérard adjoint aux sports de nous honorer de sa présence et qui est venu remettre la médaille à Camille Sénégas, médaille qui devait lui être remise à la cérémonie du 14 juillet dernier.

Avant de commencer cette réunion, je vous demanderai d'observer une minute de silence à la mémoire de nos défunts Monsieur Boussagol Albert qui à été l'un des fondateur de notre Société de tir à l'origine de notre bail amphyteotique avec la municipalité, de Monsieur Miralès , Monsieur Gasc Jean-Paul et de Monsieur Menut qui ont oeuvré en leur temps pour la S.T.B. et qui nous ont quitté cette année .Merci pour eux.

A.G. Ordinaire

Le Comité Directeur et moi-même avons décidé de modifier le Règlement Intérieur de la S.T.BÉZIERS en ajoutant 1 article art 12 ,l'ancien art 12 devient l'art 13 etc.. cet article concerne le renouvellement des licences.

Art 12 : Renouvellement de licence :

Le Comité Directeur de la Société de tir de Béziers en accord avec le Président et après concertation, se réserve le droit de ne pas renouveler la licence à tout adhérent dont le comportement agressif, répétitif sur le pas de tir, entraine des nuisances et une gêne pour les autres adhérents présents. Cette décision sera prise en commission de discipline. Dans le cas d'une faute grave sur un pas de tir, la sanction sera applicable immédiatement.

Je soumet cette modification du règlement intérieur à votre vote

qui est contre : 0 qui s'abstient : 1 abstention = texte adopté

Rapport Moral :

Je profite de ce rapport moral pour vous donner des informations sur différents points. Tout d'abord **le point sur les licences**. Cette année nous avons 379 licenciés dont 333 hommes pour 46 femmes ,nous avons eu 21 mutations et 18 deuxième club.Comme chaque année je vous rappelle que vous n'êtes plus assurés au delà du 30 septembre 2018 d'où la nécessité de renouveler votre licence le plus rapidement possible. Cette année le prix de licence est fixé à 140€ avec un droit d'entrée à 50€ au lieu de 35€ les tarifs ont été majorés de 1€ sur tous les autres prix. Le tarif d' un 2ème club passe de 40€ à 100€ .Cette majoration de tarif de licence est due à la répercussion de l'augmentation du tarif Fédération qui a augmenté de 1 €.Ces nouveaux tarifs sont affichés sur le tableau.Beaucoup de demande de mutation sont faites actuellement par les licenciés de Narbonne et de Pézenas nous pourrons en prendre quelques unes mais il nous faudra limiter.Sur le plan National il y a eu cette saison 224000 licenciés donc toujours une augmentation des licenciés.

Le point sur les compétitions organisées par notre club 6 concours ont été réalisés sur notre stand plus de détails vous seront donnés dans le rapport Sportif effectué par M. Pellegrini.Il y a de moins en moins de participation à ces concours qui pour certains nous mettent en déficit,seul le Circuit National est Positif . En Ecole de Tir nous avons encore la satisfaction de voir nos jeunes participer aux concours nationaux ,championnat de France 25,50M et EDT, en Armes Anciennes M. Philippe Journet est encore fidèle à ses résultats et se maintient toujours au haut niveau de la compétition. Merci à lui pour porter haut les couleurs de notre club.

Le point sur les travaux effectués sur le stand de tir toujours sur le plan d'amélioration de la mise en sécurité au 25M au 50M et ce depuis 3 ans le club a investi beaucoup d'argent dans l'amélioration des pas de tir, cette année nous allons entreprendre la rénovation du pas de tir des armes anciennes et le renouvellement de l'éclairage du 10M dans sa totalité car le nombre de néons actuels au 10M représente une consommation électrique importante, ainsi que le chauffage actuel du 10M.

Cette année mon rapport moral sera orienté sur **la sécurité au stand de tir**. Comme cela est précisé dans les travaux , ceux-ci ont été effectués depuis 3 à 4 ans dans le but de majorer en permanence cette sécurité.Beaucoup se plaindront de certaines directives mais malheureusement,on ne peut qu'être intransigeant à tous les niveaux à propos de la sécurité.On peut effectuer tous les travaux nécessaires,ils ne serviront à rien si en parallèle le tireur est indiscipliné et ne respecte pas les directives affichées, à la fois dans la manipulation de son arme,dans son tir qui doit être attentif et concentré(c'est une arme dangereuse et mortelle que vous avez entre les mains) dans la mise en sécurité de son arme et dans le respect de la réglementation affichée ou signalée par un responsable sur le pas de tir.

Le permanent ou responsable du pas de tir n'est pas là pour perturber le tireur mais pour le rappeler à l'ordre en cas de non respect de la sécurité de son tir et il devrait en être remercié plutôt que d'être critiqué car il rend un grand service au tireur . On nous a reproché de ne plus autoriser un visiteur non licencié à tirer en présence d'un licencié et bien, la nouvelle réglementation vient de nous donner raison en effet dans la nouvelle réglementation le tir d'un non licencié est interdit même en présence d'un moniteur ou initiateur de tir. Donc merci de respecter les normes de sécurité ,il en va de l'existence de votre club de tir et de la perennité du tir, discipline que l'on cherche à supprimer de façon définitive et par tous les moyens.La sécurité est de la plus haute importance et doit être présente à l'esprit à tout instant .

Je terminerai mon rapport moral en précisant que respect, convivialité et sportivité sont les qualités qui sont le fondement même de notre éthique sportive, pensez que les pas de tir sont uniquement réservés au tir sportif, il est anormal que des tireurs qui viennent là pour prendre du plaisir et passer

un bon moment , soient perturbés par des propos inappropriés tenus par des irresponsables. Je remercie toute l'équipe du Comité Directeur pour leur présence aux réunions, leur travail accompli tout au long de l'année et leur aide aux compétitions, merci également au corps arbitral, merci à M. Védrine pour les permanences effectuées à l'EDT, merci également à M. Massies Francis pour la maintenance du site internet de la STB, merci à Mme Pellegrini pour la préparation des repas au cours de nos compétitions et merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés dans certains travaux du stand et dans les différentes compétitions.

Je met au vote ce rapport moral
qui est contre : 0 qui s'abstient : 0 donc adopté à l'unanimité

Nous allons passer au **rapport sportif** présenté par M. Pellegrini Antoine
merci à monsieur Pellegrini pour ce rapport sportif précis.

Je met au vote ce rapport sportif
qui est contre : 0 qui s'abstient : 0 Adopté à l'unanimité

Rapport Financier présenté par M. Gérard Cantaloup

Rapport des contrôleurs aux comptes : Mme Stella Marine, Mme Abbes Valérie, M. Dyba Jean-François. Lettre de Quitus lue par monsieur Dyba .

Je met au vote ce rapport financier
qui est contre : 0 qui s'abstient 0 adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel

qui est contre : 0 qui s'abstient : 0 adopté à l'unanimité

Election des nouveaux contrôleurs aux comptes :

sont élus = - Dyba Jean-François
 -Stella Marine
 - Lepretre Sonia

Qui est contre : 0 qui s'abstient : 0

Election des membres du bureau 5 postes à pourvoir : nous avons 7 candidats

Candidatures présentées et reçues : Rivière Chrystel – Jessica Faménias – Vidal Eric – Roudy Michel – Lehu Juanito – Thomas Jean-Luc -Thomas Josette.
Je demande aux différents candidats de se présenter à cette assemblée merci.

Nous allons procéder au vote à bulletin secret, il nous faut donc désigner trois scrutateurs :

M. Gilet Christian – Mlle Dubois Léa --- M. Flament Didier

121 Votants 3 bulletins nuls , donc 118 bulletins validés

sont élus membre du comité Directeur : -Mme Famenias Jessica avec 75 voix sur 118
-Mme Rivière Chrystèle avec 107 voix sur 118
-M. Rouby Michel avec 86 voix sur 118
- M. Thomas Jean - Luc avec 83 voix sur 118
- Vidal Eric avec 82 voix sur 118

Le comité Directeur se retire pour élire le Président et former son nouveau bureau.

Le Président : Pierre Caïzac
Le Trésorier : Gérard Cantaloup
Le Trésorier adjoint : Jessica Famenias
Le Secrétaire : Guy Dumoulin
Le Secrétaire adjoint : Catherine Cauchois

Vote concernant le nouveau Président et le nouveau bureau
qui est contre : 0 qui s'abstient : 0 Adopté à l'unanimité

Election des deux membres et d'un suppléant concernant la commission de discipline/

sont élus = - M. Godars Guy
- M. Francès Thierry
- M. Dyba Jean – François suppléant

qui est contre : 0 qui s'abstient : 0 adopté à l'unanimité

Questions Diverses :

Le Comité Directeur a décidé de supprimer le prêt de casque pour les visiteurs ainsi que pour les adhérents qui ont oublié le leur, nous estimons que le fait de se passer un casque n'était pas très hygiénique ces casques étant dans un très mauvais état nous ne les renouvelerons pas et nous mettrons à votre disposition des bouchons au prix de 1 € et qui seront donc personnels et plus hygiéniques pour chacun de nous.

Je vous rappelle encore une fois que les permanences ne sont pas réservées qu'aux membres du Comité Directeur ,elles peuvent être prises par tous les licenciés ce qui permettrait peut-être d'assurer la totalité de ces permanences et éviter de chercher un permanent au dernier moment et de moins solliciter les membres du CD. Merci à vous tous de participer au fonctionnement du club plutôt que de lancer des critiques à tour de bras ce qui ne fait pas avancer les choses .

Pour information je vous signale la prochaine remise de récompense à M. Védrine Alain par la Fédération qui lui décerne la médaille d'argent soit le grade d'Officier pour service rendu au tir sportif et qui lui sera remise prochainement au cours de l'A.G. de la Ligue de Tir. Félicitations.

Nous pensons mettre en place un carnet de validation du tir à air comprimé d'une durée de 6 mois comme la réglementation l'exige, mais au bout de 3 mois et sur appréciation du moniteur de tir, le licencié pourra accéder au tir au 22LR. Sinon il poursuivra son initiation à air comprimé 3 mois de plus. En fin d'initiation il passera alors au 22LR. Cette démarche permettra de former les nouveaux venus au tir sur le plan Sécurité et tir de précision et leur donner des bases plus solides avant de les lacher pour des tirs au 25M avec des armes personnelles.

A titre d'information je vous signale que le stand de tir sera contrôlé par la Préfecture, Police et Direction Départementale de la Cohésion Sociale, contrôle concernant les cahiers de présence, cahier de contrôle des carnets de tir et les autorisations concernant les armes du club. Rendez-vous est pris pour le vendredi 5 octobre 2018 à 10h. Vous comprendrez donc que nous sommes de plus en plus contrôlés et que nous sommes obligés de répercuter ces contrôles administratifs par les réglementations que nous vous imposons. merci de votre compréhension.

Remerciements au moniteur de la Police Nationale pour les travaux de maintenance et d'entretien.

CONCLUSION

Je termine donc cette assemblée générale, qui a été prolongée par rapport aux divers votes, en remerciant l'ensemble des participants et je vous invite à partager le verre de l'amitié.

Fin de séance à 22h 30

Béziers le 21 septembre 2018

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Pierre Caïzac

M. Guy Dumoulin